



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 01/2024
déposé par la voie de l'urgence

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 11 MARS 2024

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine
administratif de CHF 218'840.- TTC au maximum, pour
couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux
du They**

Date de la commission : lundi 19 février 2024, à 18h30
à la salle du Conseil communal



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Comme indiqué lors de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité souhaite vous soumettre ce préavis d'urgence, afin de permettre à votre Autorité de statuer rapidement.

Ainsi, dans le cas où vous le valideriez, la Municipalité pourrait, sans attendre, entamer et achever les travaux rapidement, offrant ainsi aux enfants et aux familles la possibilité de profiter de cette aire de jeux cette année déjà.

1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux vous présente l'aménagement qu'elle envisage, à l'attention de sa population et aux personnes de passage (population locale, courses d'écoles, touristes, ...), pour la future place de jeux du They, afin de continuer à développer le quartier du They, et à cet effet elle sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 218'840.- TTC au maximum.

2. SITUATION ET DESCRIPTIF DU PROJET

La Municipalité relève que les besoins ne se limitent pas uniquement à la simple installation d'une aire de jeux. En effet, consciente de l'importance de favoriser des liens sociaux entre les habitants, la Municipalité a décidé de s'engager dans un projet plus vaste.

La Municipalité s'est dès lors orientée vers la création d'un espace polyvalent, conçu pour encourager les rencontres et les échanges entre les habitants du village, les écoliers ainsi que les enfants fréquentant la halte-garderie du They 1, et surtout depuis la construction nouvelle du Bâtiment multi-génération au They 3 comprenant des logements, l'Accueil pour écoliers en milieux scolaires (APEMS) et la crèche.

Cette initiative vise à instaurer un lieu convivial et récréatif où les habitants de tous âges pourront se retrouver, jouer, pratiquer du sport, partager des moments de convivialité et renforcer les liens. En offrant un espace propice à l'épanouissement des relations intergénérationnelles et à l'échange interculturel, la Municipalité vise à enrichir la vie quotidienne de nos habitants et à renforcer le tissu social de notre village.

Pour rappel, cette aire de jeux bénéficie aussi d'une situation panoramique enviable et unique, permettant l'accueil de diverses courses d'école, rencontres familiales, etc.

Comme vous le constaterez dans les plans ci-joints, l'objectif est de maintenir et de développer une zone de jeux pour les tous petits, une autre dédiée aux enfants dès 5 ans et, finalement, la création d'un espace permettant aux adultes de profiter d'un moment sportif ou de détente dans un lieu privilégié.

Les jeux installés seront principalement en bois, dans une ambiance naturelle, suivant la tendance des places désormais construites.



Ce projet de réaménagement est soumis à l'enquête publique pour la période du 3 février 2024 au 3 mars 2024. Si le projet ne devait pas faire l'objet d'opposition et dès la réception de la synthèse cantonale, la Municipalité pourrait délivrer le permis de construire.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Pour une bonne compréhension du projet, la place de jeux a été subdivisée en quatre zones selon plan ci-joint :

- Zone 1 : enfants (5 ans à 14 ans)
- Zone 2 : adultes fit (dès 15 ans)
- Zone 3 : tous petits (dès 2 ans)
- Zone 4 : petits (dès 4 ans)

Vous trouverez en annexe un plan avec la description des zones, ainsi que les photographies intégrées ci-dessous des jeux inhérents à chaque zone, tels qu'ils pourraient être installés.

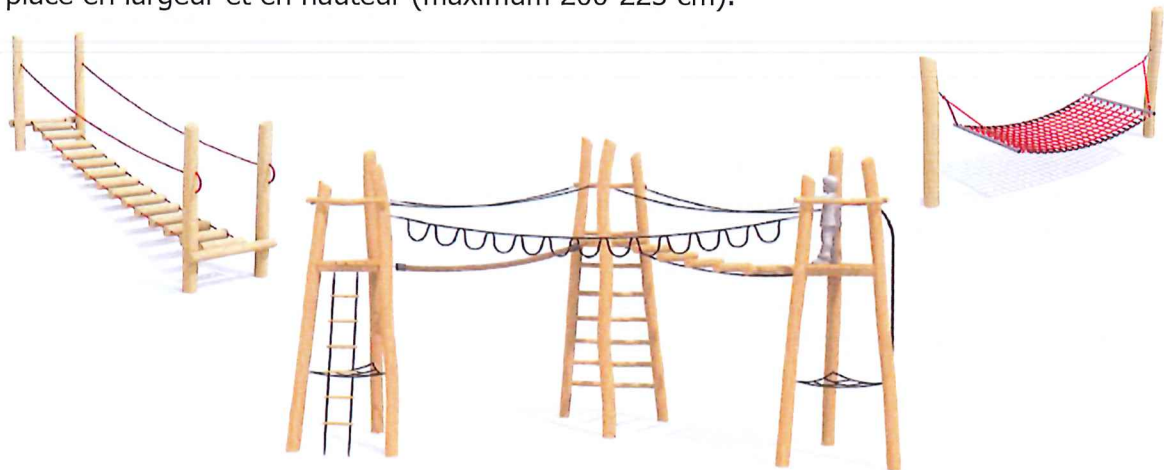
Zone 1 : enfants (5 ans et plus)

Les escaliers en bois disparaîtront, tout comme les talus de cotonéaster qui seront remplacés par une prairie fleurie. Des jeux seront installés, de types passerelles, et feront le lien entre la zone du bas et celle du haut de la place, afin de jouer avec les différentes hauteurs. L'accès à cette surface se fera par le chemin du côté sud-ouest, dont le pavage sera prolongé jusqu'à la zone de jeu.

La surface de jeu sera en copeaux de bois spécifiques, permettant l'absorption en cas de chutes, mais permettant également l'accès aux poussettes et aux personnes en chaises roulantes.

Un jeu de déplacement et de grimpe sur corde, une passerelle reliant la zone du bas et celle du haut, ainsi qu'un hamac XXL seront posés.

L'arbre de cet emplacement devra être abattu, en raison de sa hauteur et ses racines. Il sera remplacé par un arbre de type Quercus robur Fastigiata. Cet arbre a un port qui se développe en hauteur (un peu dans l'idée d'un cyprès d'Italie), ne prenant que peu de place en largeur et en hauteur (maximum 200-225 cm).



Zone 2 : adultes

Cet emplacement pour les adultes a été sélectionné, comme étant le plus optimal ayant une vue d'ensemble sur toute la place de jeux, permettant ainsi aux parents de pratiquer une activité sportive, tout en gardant un œil sur leurs enfants sur les jeux environnants.

En effet, trois machines de fitness seront installées pour entrainer l'entier du corps. La surface sera rénovée en gazon. Cette zone devra être sécurisée par des barrières, afin de respecter les normes vis-à-vis des jeux d'enfants.



Zone 3 : tous petits (dès 2 ans)

Un grand jeu en forme de poisson a été choisi pour que les tous petits puissent jouer, grimper, ramper, s'y cacher, et développer leur motricité tout en s'amusant.

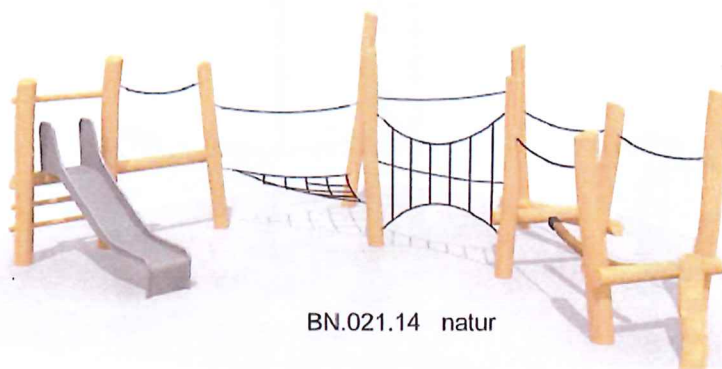


Zone 4 : petits (dès 4 ans)

Installation d'un jeu de parcours de cordes, et de glisse avec un toboggan.

L'arbre dans cet emplacement devra être abattu, en raison de sa hauteur et ses racines. Il sera remplacé par le même type d'arbre que cité dessus (*Quercus robur Fastigiata*) et planté dans l'ancien talus des cotonéasters. Cet arbre a un port qui se développe en hauteur (un peu dans l'idée d'un cyprès d'Italie), ne prenant que peu de place en largeur et en hauteur (maximum 200-225 cm).

La surface au sol sera rénovée en gazon, la hauteur du jeu n'étant que de 100 cm.



4. PROGRAMME DES TRAVAUX

Dès l'adoption de ce préavis par le Conseil communal et à l'échéance du délai référendaire, les différentes installations pourront être commandées. Elles devraient être livrées dans un délai de 14 semaines.

Durant ce laps de temps, les travaux préparatoires pourront être exécutés afin d'optimiser au maximum la durée des travaux qui devraient être de 6 à 10 semaines.

Afin de conserver au mieux l'usage d'une partie de la place de jeux pendant ces réaménagements, les interventions se feront par secteur.



5. COUT DES TRAVAUX

Le coût global des travaux est le suivant :

Descriptif	Coûts
Installation de chantier	CHF 5'523.00
Travaux préparatoires	CHF 14'122.00
Zone 1 – Enfants de 5 à 14 ans	CHF 96'140.00
Zone 1 chemin d'accès ouest	CHF 10'600.00
Zone 2 – Adultes	CHF 26'126.00
Zone 3 – Enfants dès 2 ans	CHF 17'012.00
Zone 4 – Enfants dès 3 ans	CHF 23'574.00
Travaux complémentaires (barrières zone adulte + signalisation)	CHF 8'524.00
Sous-total	CHF 201'621.00
Rabais/escompte	- CHF 10'081.00
Sous-total	CHF 191'540.00
Honoraires ingénieurs civils	CHF 900.00
Sous-total	CHF 192'440.00
Divers et imprévus 5% (arrondi)	CHF 10'000.00
Total HT	CHF 202'440.00
TVA (8.1% arrondi)	CHF 16'400.00
TOTAL général TTC	CHF 218'840.00

6. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

6.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 1'069'611.19. Au 31 janvier 2024, ils se montent à CHF 1'524'406.83.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale. A ce jour, cette limite est intacte.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par un emprunt bancaire.

Sur le plan comptable, la durée d'amortissement est fixée à 10 ans dès 2025.

6.2 Participation / subvention

Des demandes de subventions ont été faites auprès du canton (section biodiversité), qui a accepté de soutenir les compensations des arbres et de la prairie fleurie. Le montant sera défini selon les surfaces exactes, ainsi que selon le type d'arbre planté.

D'autres demandes de subvention sont en cours, notamment auprès de la Direction générale de la santé (projets sport-santé), du Fonds du sport vaudois, et de la Politique enfance et jeunesse.



6.3 Charges financières

Charges financières annuelles théoriques (incidence sur le compte de fonctionnement)

Emprunt sur une durée de 10 ans :

Intérêts et amortissement CHF 218'840.- x 11.13 %
(système annuité fixe, taux d'intérêts 2%) CHF 24'360.00

6.4 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux impliquera l'intervention du service des forêts pour la création de certaines pièces en bois (les bancs, les bordures, ...) et du service voirie et espaces verts pour le suivi du chantier, ainsi que divers travaux dans leurs domaines de compétence.

6.5 Impact sur l'environnement

Les travaux projetés n'ont pas d'effet sur l'environnement.

7. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 01/2024 de la Municipalité du 5 février 2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 218'840.- TTC pour couvrir les frais liés au réaménagement de la place de jeux du They

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

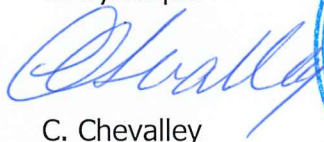
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés au réaménagement de la place de jeux du They ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 218'840.- TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de CHF 218'840.- TTC par un emprunt bancaire ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 218'840.- TTC sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 21'884.00 par année, la première fois au budget 2025 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.



Ainsi adopté par la Municipalité le 5 février 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Chevalley



La Secrétaire :


V. Ramadani

Annexe : 1 plan de situation au 1:500

Déléguée municipale : Mme C. Chevalley, Syndique



Plan de situation :



Source : Géodonnées Etat de Vaud

Echelle : 1:500

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi (non reportées)
 ID 01/554 C Dérogation à la distance légale des plantations
 ID 00/3367 C Restrictions au droit de bâtir

Légende :

- jeux projetés (indicatifs)
- places nécessaires pour les jeux
- zones de jeu projetées
- jeux à démolir
- ✿ arbres à planter
- ✿ arbres à abattre (muriers platanes ø 28 cm)

